

3-1 Tarifs des prestations annexes de l'établissement pour information du CA (applicables à compter du 01/09/2023)

NOM DE LA PRESTATION	PUBLIC VISE / bénéficiaires de la prestation	NOM DE LA STRUCTURE réalisant la prestation (composante / laboratoire / direction / service central)	TARIF Si tarif unitaire de la prestation, l'indiquer (en €). Le tarif 1 (T1) correspond à tous types de financements (Pole emploi, OPCO, entreprises,...) Le tarif 2 (T2) correspond au tarif "individuel payant" Si gestion multi-tarifaire d'une même prestation, l'indiquer ci dessous ou joindre une liste / catalogue	OBSERVATIONS 2 Formations pouvant faire l'objet d'une exonération (tarifaires, techniques, matérielles, organisationnelles...)	MODIFICATION du tarif	COMMENTAIRES
Cours régutiers encadrés de sport dédiés aux personnels et pratique sportive en autonomie	Personnels	SUAPS	20 € pour 1 cours hebdomadaire + autonomie 35 € pour 2 cours hebdomadaires+ autonomie 50 € pour 3 cours hebdomadaires+ autonomie		oui	vote
Sorties à caractère sportif	Personnels	SUAPS	10 €/personnel 15 €/personnel retraité 15 €/conjoint et enfant de +18 ans Gratuit/enfant de -18 ans		oui	vote